



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 22/12/2009

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 21 décembre 2009
D - 20090714

Aujourd'hui Lundi 21 décembre Deux mil neuf, à quinze heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF (*présente jusqu'à 18h55*), M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON (*présent jusqu'à 18h*), Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Emmanuelle CUNY,

***Programme d'Intérêt Général (PIG). Subventions de la ville
aux propriétaires bailleurs. Autorisation. Décision.***

Mme Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 25 mai 2007, la Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé de mettre en place un Programme d'Intérêt Général de lutte contre le mal logement et de promotion des loyers maîtrisés et de l'habitat durable au sein du parc privé (PIG) pour les années 2008 à 2010 sur l'ensemble du territoire communautaire, exceptés les périmètres couverts par les dispositifs d'accompagnement territoriaux spécifiques.

Par délibérations du 15 juillet 2008 et du 27 avril 2009, vous avez autorisé le Maire à signer avec la Communauté Urbaine de Bordeaux une Convention pour la mise en place du PIG.

Au titre des actions visant à l'amélioration des logements, les propriétaires bailleurs sont susceptibles de bénéficier d'aides de la Ville.

A ce titre, il est proposé d'accorder une aide de la Ville à :

Mme VARENNE Anita, propriétaire de l'immeuble sis 28, rue Bigot à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation totale de l'immeuble dont deux logements vacants en loyer conventionné (1T1) et en PST (1T2).

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 28 avril 2009.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 25 juin 2009 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033003748 et 033003768.

- Logement conventionné :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 17 628 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 8 814 € + 3 000 € de sortie de vacance + 2 000 € d'écoprime

Aide de la Ville au propriétaire : 17 628 € X 10% = 1 763 €

Prime sortie de vacance : 750 €

- Logement PST :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 34 191 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 25 643 € + 3 000 € de sortie de vacance + 2 000 € d'écoprime

Aide de la Ville au propriétaire : 34 191 € X 10% = 3 419 €

Prime sortie de vacance : 750 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

Accorder à Mme VARENNE Anita une participation d'un montant de 6 682 € pour la Ville de Bordeaux

Mme LE QUERE Josiane, propriétaire de l'immeuble sis 6, rue Lafiteau à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation d'une maison de type T4 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 28 avril 2009.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 25 juin 2009 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033003664.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 53 229 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 30 037 € + 2 314 € de saturnisme + 3 000 € de sortie de vacance + 2 000 € d'écoprime

Aide de la Ville au propriétaire : $53\,229 \text{ €} \times 10\% = 5\,323 \text{ €}$
Prime sortie de vacance : 750 €
Prime développement durable : 1 000 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à Mme LE QUERE Josiane une participation d'un montant de 7 073 € pour la Ville de Bordeaux

M. HUBRECHT Hubert, propriétaire de l'immeuble sis 18, rue Laroche à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation totale de l'immeuble dont deux logements vacants en loyer conventionné (2T2) et la transformation du local commercial en logement conventionné PST (1T2).

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 16 juin 2009.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 8 septembre 2009 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033003916.

- Logement PST- n°1 :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 44 062 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 33 047 € + 2 000 € d'écoprime

Aide de la Ville au propriétaire : $44\,062 \text{ €} \times 10\% = 4\,406 \text{ €}$
Prime développement durable : 1 000 €

- Logement conventionné – n°2 :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 63 947 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 31 973 € + 3 000 € de sortie de vacance + 2 000 € d'écoprime

Aide de la Ville au propriétaire : $63\,947 \text{ €} \times 10\% = 6\,395 \text{ €}$
Prime sortie de vacance : 750 €
Prime développement durable : 1 000 €

- Logement conventionné – n°3 :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 63 947 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 31 973 € + 2 000 € d'écoprime

Aide de la Ville au propriétaire : $63\,947 \text{ €} \times 10\% = 6\,395 \text{ €}$
Prime développement durable : 1 000 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à M. HUBRECHT Hubert une participation d'un montant de 20 946 € pour la Ville de Bordeaux

SCI BETIKOA, propriétaire de l'immeuble sis 5, quai de la Monnaie à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement de type T1 en loyer conventionné PST.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 27 janvier 2009.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 8 septembre 2009 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033003752.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 25 118 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 18 838 € + 3 000 € de sortie de vacance.

Aide de la Ville au propriétaire : $25\,118\text{ €} \times 10\% = 2\,512\text{ €}$
Prime sortie de vacance : 750 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à la SCI BETIKOA une participation d'un montant de 3 262 € pour la Ville de Bordeaux

M. DAVIEAUD J.Louis, propriétaire de l'immeuble sis 37, rue Malbec à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation d'une maison vacante de type T3 en loyer conventionné PST.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 27 janvier 2009.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 8 septembre 2009 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033003424.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 54 335 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 38 034 € + 3 000 € de sortie de vacance + 2 000 € d'écopprime

Aide de la Ville au propriétaire : $54\,335\text{ €} \times 10\% = 5\,434\text{ €}$
Prime sortie de vacance : 750 €
Prime sortie d'insalubrité : 2 500 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à M. DAVIEAUD J.Louis une participation d'un montant de 8 684 € pour la Ville de Bordeaux

M. BARTHE Didier, propriétaire de l'immeuble sis 100, chemin Lafitte/55, rue Louis Beydis à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation totale de deux logements (1T3- 1T4) en loyer conventionné PST.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 28 avril 2009.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 8 septembre 2009 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033003728.

Logement n°1 :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 61 598 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 46 199 € + 2 000 € d'écopprime

Aide de la Ville au propriétaire : $61\,598\text{ €} \times 10\% = 6\,160\text{ €}$

Logement n°2 :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 76 059 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 57 044 € + 2 000 € d'écopprime

Aide de la Ville au propriétaire : $76\,059\text{ €} \times 10\% = 7\,606\text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

Accorder à M.BARTHE Didier une participation d'un montant de 13 766 € pour la Ville de Bordeaux

M. Mme DUVAL ARNOUD, propriétaires de l'immeuble sis 18, rue Nancel Pénard à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement de type 2 en loyer conventionné PST

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 28 avril 2009.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 8 septembre 2009 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033003750.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 41 341 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 31 006 € + 6 160 € de saturnisme + 2 000 € d'écopriime

Aide de la Ville au propriétaire : $41\,341 \text{ €} \times 10\% = 4\,134 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à M. Mme DUVAL ARNOUD une participation d'un montant de 4 134 € pour la Ville de Bordeaux

M. MAIRESSE Frédéric, propriétaire de l'immeuble sis 9, rue St James à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation complète d'un immeuble comportant 3T1 dont 2 loyers libres et 1 en loyer conventionné PST.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 1^{er} septembre 2009.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 8 septembre 2009 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033003964.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 16 742 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 12 556 € + 2 000 € d'écopriime

Aide de la Ville au propriétaire : $16\,742 \text{ €} \times 10\% = 1\,674 \text{ €}$
Prime Développement Durable : 1 000 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à M. MAIRESSE Frédéric une participation d'un montant de 2 674 € pour la Ville de Bordeaux

Mme PERIN Elisabeth, propriétaire de l'immeuble sis 161, rue Ste Catherine à Bordeaux.

Cette opération consiste en la restructuration complète d'un immeuble comportant 5 logements dont un T2 en loyer conventionné PST.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 1^{er} septembre 2009.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 8 septembre 2009 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033003963.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 31 509 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 23 632 € + 2 000 € d'écopriime

Aide de la Ville au propriétaire : $31\,509 \text{ €} \times 10\% = 3\,151 \text{ €}$
Prime Développement Durable : 1 000 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

Accorder à Mme PERIN Elisabeth une participation d'un montant de 4 151 € pour la Ville de Bordeaux

Mme GUITTON Catherine, propriétaire de l'immeuble sis 13, rue de la Devise à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement de type 3 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 16 juin 2009.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 8 septembre 2009 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033003799.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 67 711 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 33 855 € + 3 000 € de sortie de vacance + 2 000 € d'écopprime

Aide de la Ville au propriétaire : $67\,711 \text{ €} \times 10\% = 6\,771 \text{ €}$
Prime sortie de vacance : 750 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à Mme GUITTON Catherine une participation d'un montant de 7 521 € pour la Ville de Bordeaux

Le versement des subventions de la Ville aux propriétaires interviendra après réalisation complète des travaux, sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville au vu de la décision de versement total de la subvention de l'ANAH.

Ces différentes dépenses ci-dessus énumérées seront imputées sur la sous fonction 72, nature 2042 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 21 décembre 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Elizabeth TOUTON
Adjoint au Maire